

Comité du développement industriel destinés à aider les pays en voie de développement à former leur personnel technique, de manière que soient adoptées nouvelles mesures concrètes, dans le cadre des organismes des Nations Unies et des institutions apparentées, et que soient formulées des recommandations destinées aux gouvernements intéressés;

Par 85 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 12 abstentions, elle a fait sien l'appel que le Conseil économique et social a adressé, par sa résolution 921 (XXIV), aux pays économiquement développés pour qu'ils étudient un nouveau, en consultation avec le secrétaire général, les moyens de créer le plus tôt possible un fonds d'équipement des Nations Unies et de le faire concourir à l'équipement des pays;

Elle a noté les besoins fondamentaux des pays en voie de développement et leur désir déclaré d'accroître substantiellement leur personnel doté d'une formation poussée dans divers domaines et, à cet effet, a prié le secrétaire général, par 82 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 6 abstentions, d'étudier s'il est souhaitable d'instaurer un institut des Nations Unies ou un programme de formation sous les auspices des Nations Unies, qui serait financé par des contributions d'origine publique et privée;

A la suite d'une décision unanime, elle a recommandé aux gouvernements des États membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées de coopérer étroitement avec le secrétaire général, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et avec les autres institutions spécialisées, en vue de rassembler les données nécessaires pour préparer le prochain rapport sur les programmes de réforme agraire, et elle a exprimé l'espoir que l'Organisation des Nations Unies, ses commissions économiques régionales et les institutions spécialisées fourniraient aux gouvernements toute l'assistance nécessaire à cet effet;

Par 82 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 10 abstentions, elle a prié instamment la Commission du commerce international des produits de base et le Conseil économique et social d'accélérer l'étude des moyens visant à résoudre les problèmes commerciaux à long terme qui se posent aux pays producteurs de produits primaires, et notamment des mesures tendant à assurer la stabilisation des prix à long terme, afin de faciliter la tâche du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (voir plus haut) et a recommandé au Conseil de transmettre un rapport sur ce sujet, en même temps que ses observations, au Comité préparatoire qui s'en servirait sans préjudice de ses propres études dans ce domaine.

D'autres résolutions de l'Assemblée, qui avaient pour origine le rapport de la Deuxième Commission, ont porté sur des sujets aussi divers que le développement de l'éducation en Afrique, la situation et les opérations du Fonds spécial et le programme de coopération technique, l'aide à la Libye, la confirmation des allocations de fonds au titre du programme élargi d'assistance technique pour 1963 et sur l'assistance technique au Burundi et au Rwanda.